



Frais des réparation après départ garage sans état des lieux

Par **ciloxane**, le **09/06/2008** à **14:00**

Bonjour,

Après 10 ans de location d'un garage isolé, j'ai envoyé mon préavis avec accusé de réception au gérant de l'immeuble et demandé par téléphone à effectuer un état des lieux. Sur ce, le gérant m'a répondu qu'il ne faisait pas d'état des lieux pour un garage.

J'ai donc rendu les clefs au 31 août 2007 et 6 mois après quitté les lieux, ma caution m'a été rendu.

Toutefois, je viens de recevoir au 17 avril 2008 une facture me demandant de payer une facture de 66.47€ pour une intervention en octobre 2007 concernant la réparation d'une porte de garage pour lubrifiants et rivets.

J'ai donc pris contact par téléphone avec le gérant en signifiant que je refusais de payer car je n'avais pas constaté de dysfonctionnement de la porte à mon départ et qu'un rivet était de l'ordre de l'usure normale.

Malgré mon intervention, le gérant continue à me relancer par écrit et m'applique des frais liés aux différentes relances.

J'aimerais savoir quels sont mes recours ? Suis-je dans mon droit en refusant de payer ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.